



MARINE NATIONALE
FORCE D'ACTION NAVALE
Correspondant des Présidents
du personnel Non Officier

LETTRE N° 6 - 2002 - ALFAN/CPNO/NP

PIECES JOINTES : 3 annexes

Toulon, le 8 octobre 2002.

Chers présidents,

Je vous fais part en annexe I des observations et réponses aux questions que j'ai reçues de quelques-uns d'entre vous, et qui ont été posées lors de la rencontre entre le directeur du personnel militaire de la marine (DPMM) et les CPNO le 30 septembre dernier.

Je vous transmets également en annexe II, le texte (de source CTI RH) expliquant la procédure pour demander l'attestation d'exposition aux risques présentés par l'inhalation de poussière d'amiante pour le personnel quittant la marine et ayant été affecté dans une formation « à risques ». Cette attestation permettra au marin de faire valoir ses droits en cas de besoin.

Le vice-amiral d'escadre Sautter, directeur du personnel militaire de la marine (DPMM) débutera prochainement sa tournée des ports métropolitains. Ces conférences dont les dates ont été annoncées par messages sont destinées à tous les représentants de catégories. Je vous invite vivement à y participer et à intervenir lors de l'échange questions – réponses en fin de séance.

N'hésitez pas également à participer aux prochains CLFMM de vos régions et d'y poser vos questions. Si vous êtes absents du port base ou en cas d'impossibilité, vous pouvez m'envoyer vos questions ou observations par écrit et par le moyen de communication de votre choix.

En final, afin de permettre la mise à jour de l'information et suite aux dernières mutations, je vous demande :

- de me transmettre : grade / nom / fonctions, des présidents de catégories (officiers mariniers, équipages) et des membres des commissions participatives en me retournant la fiche jointe en annexe III.
- de signaler toutes modifications intervenant en cours d'année (suppléance ou désignation par élection suite à départ imprévu du titulaire).

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Salutations à tous.

Le major mécanicien naval Jean-Luc Mercklé
correspondant des présidents du personnel non officier de la FAN,

DESTINATAIRES : Présidents des officiers mariniers et Quartiers maîtres majors
des formations d'ALFAN (voir liste de diffusion « in fine »).

DESTINATAIRES : Commandant des formations d'ALFAN
(pour informations) (voir liste de diffusion « in fine »).

COPIES : Amiral – Amiral Alfand Toulon – Amiral Alfand Brest –
Adjudant de compagnies EM Alfand - CPNO d'Alfand.

ANNEXE I à la lettre n° 6 - 2002 - ALFAN/CPNO/NP du 8 octobre 2002.

Question 1 :

Le plan d'amélioration de la condition militaire (PACM) du ministre de la défense avait annoncé que le contingent de diplôme de qualification supérieur (DQS) devait augmenter (1300 pour la marine) qu'en est-il à l'heure actuelle ?

DQS : UNE PREMIERE VAGUE EN 2002.

Environ 500 DQS (un peu moins pour tenir compte des nouveaux BM) vont être attribués en fin d'année 2002.

Question 2 :

Qu'en est-il des promotions conditionnelles pour les officiers mariniers ?

Gestion de fin de carrière :

Le conseil d'état a considéré hors la loi les promotions conditionnelles, mais la gestion de fin de carrière est encore possible pour les PM.

Un pourcentage conséquent du tableau pour premiers maîtres se verra proposer par la DPMM de servir 2 à 3 ans dans le grade de MP (Intéressant pour les PM proches de la limite d'âge). Cette mesure concerne en particulier les BST.

Question 3 :

Sachant que les majorations d'embarquement ont été supprimées, le personnel, de matelot à maître, conserve les points acquis jusqu'au 31 décembre 2000. Qu'en est-il des premiers maîtres ?

Avancement au grade de maître principal.

Le temps passé à la mer sera pris en compte pour les PM qui ont navigué. Tous les cas vont être examinés attentivement en commission supérieure du personnel non officier de la marine (CSPNOM).

Informations diverses :

Avancement :

Dans la nouvelle formule, il est créé un « gain résiduel ».

Ce gain correspond aux points non utilisés pour passer au grade supérieur qui sont donc reportés pour la promotion suivante.

Exemple : Un SM possède 1200 points dont 300 acquis lors de sa sortie du BS dans l'année. Lors de son passage au grade de maître, le nombre minimal de points requis est de 700. Les 300 points acquis dans l'année seront reportés pour passer au grade de PM.

Le tableau de cette année va sortir avant Noël pour tous les grades.

Echelon exceptionnel : Seule la première admissibilité au concours de major compte pour le calcul, les autres non.

La sélection au BS :

- *on détecte vite les forts potentiels intellectuels ;*
- *le poids de la notation augmente avec le temps ;*
- *la période est propice à cette réforme car le nombre d'admission au BS est en forte augmentation.*

ANNEXE I (suite) à la lettre n° 6 - 2002 - ALFAN/CPNO/NP du 8 octobre 2002.

IDPNO :

Rien n'est tranché ; le débat continue entre DFP et DAF.
La réponse sera connue dans les semaines qui viennent.

Pour relancer les effectifs :

En 2003 il y aura création d'une prime au recrutement :

- ouverte à certaines spécialités mais pas à toutes ;
- 2 à 6 fois le montant de la prime d'engagement actuelle (1700€) ;
- payée en une fois ;
- remboursable en cas de changement de spécialité à la demande de l'intéressé.

Pour fidéliser :

En 2004 : création d'une prime de fidélisation

- éviter les départs à 15 ans,
- montant encore inconnu mais relativement important.

Affectations :

Durée portée à 3 ans pour tout le personnel non officier, embarqué comme à terre.
Ceci permet d'augmenter la mobilité fonctionnelle mais pas géographique.

Mutations en fin de cours BS :

Un travail est en cours pour, dans un premier temps, connaître les affectations géographiques dès la mi-cours.

Le but à atteindre est d'indiquer nominativement les désignations en sortie de cours dès l'entrée au cours.

Cette mesure est au niveau de l'étude, elle ne sera pas immédiate.

Future spécialité marins pompiers / Emsec :

La fusion marins pompiers / Emsec est toujours à l'étude.

Une réflexion plus approfondie des spécificités de chacun continue d'être menée entre ADG, CECMED/ALFAN.

Les recours en notations :

La commission ne juge pas sur le fond mais sur la forme.

Féminisation :

Un élargissement du nombre de bâtiments à féminiser va être entrepris (exemple de petits bateaux disposant de postes à deux bannettes où l'on embarquerait deux filles).

Un poste de major féminisé sera ouvert prochainement sur le BCR ALINDIEN.

MARINE & AMIANTE (Article de source CTI RH)

MARINE & AMIANTE

Dans le cadre des dispositions du décret 96-98 du 07 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante, le directeur du personnel militaire de la marine a décidé de remettre systématiquement une attestation à la radiation des contrôles de l'activité.

Tout marin quittant le service et ayant au cours de son séjour dans les armées été muté ou mis pour emploi :

- sur un bâtiment de la marine nationale,
 - ou en direction de port ou atelier militaire de la flotte pour les spécialités concernées,
 - ou en base aéronautique navale pour les spécialités techniques et le personnel volant,
- recevra cette attestation précisant qu'au gré d'une ou l'autre de ces affectations il a été exposé aux risques présentés par l'inhalation de poussière d'amiante.

Cette attestation, certifiée par le commandant du CTI RH, permettra au marin RCA de pouvoir faire valoir ses droits, si besoin, auprès des organismes compétents ou s'il continue une vie professionnelle de présenter ce document à un médecin du travail.

La mise en place prochaine de ce nouvel outil permettra de provoquer l'édition de l'attestation :

- sur demande des bureaux militaires, via l'outil des départs mis à leur disposition, en cas de départ imprévu du marin avant les deux mois précédent sa RCA,
- automatiquement, deux mois avant la date de RCA du marin, à l'instar de l'acte de volontariat pour les réserves.

Secrétaire administratif Jean Bousquet
Chargé du secteur réglementation,

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**Pour le correspondant des présidents du personnel non officier
de la force d'action navale**

Date :	/ / 200
Unité : Exemple : Clémenceau N'écrire que le nom de coque, Pas de numéro	
Nom et grade du président des officiers marinières	
Nom et grade du quartier maître major	
Nom et grade du personnel membre - de la CPU - de la CPP - du CFMM, CSFM - ou autres commissions	

LISTE DE DIFFUSION

COMMANDANTS, PRESIDENTS DES OFFICIERS MARINIERS ET QUARTIERS MAITRES MAJORS DES FORMATIONS SUIVANTES :

EM ALFAN TOULON

ACHERON
ACONIT
AIGLE
ALBATROS
ARAGO
BOUGAINVILLE
CASSARD
CDT BIROT
CDT BOUAN
CDT DUCUING
CHARLES DE GAULLE
COURBET
DAGUE
DUMONT D'URVILLE
DUPEIX
DUQUESNE
EV JACOBET
FLOREAL
FLOTTILLE AMPHIBIE
FOUDRE
FRANCIS GARNIER
GARONNE
GPD MEDITERRANEE
GREBE
GUEPRATTE
HALLEBARDE
JACQUES CARTIER
JEAN BART
JEAN DE VIENNE
JULES VERNE
LA BOUDEUSE
LA FAYETTE
LA GLORIEUSE
LA GRANDIERE
LA MOQUEUSE
LA MOTTE-PICQUET
LA RAILLEUSE
LA RIEUSE
LA TAPAGEUSE
LYRE
MARNE

MEUSE
MONTCALM
NIVOSE
ORAGE
OURAGAN
PERSEE
PLUTON
PRAIRIAL
RAPIERE
REVI
SABRE
SIROCO
SOMME
SURCOUF
VAR
VENDEMIARE

ALFAN BREST

ALDEBARAN
ALTAIR
ANDROMEDE
ANTARES
ARAMIS
ATHOS
BORDA
CAPRICORNE
CASSIOPEE
CDT BLAISON
CDT LHERIMINIER
CEPHEE
CHACAL
CHAMPLAIN
COMFLOMANCHE
CORMORAN
CROIX DU SUD
DE GRASSE
D'ENTRECASTEAUX
ERIDAN
FLAMANT
GEORGES LEYGUES
GERMINAL
GPD ATLANTIQUE
GPD MANCHE
GUEPARD
JAGUAR
JEANNE D'ARC
LA CAPRICIEUSE
LA FOUGUEUSE
LA GRACIEUSE
LA PEROUSE
LAPLACE
LATOUCHE-TREVILLE
L'AUDACIEUSE
LEOPARD
LION
LOIRE
LV LAVALLEE
LV LE HENAFF
LYNX

MALABAR
MONGE
ORION
PANTHERE
PEGASE
PLUVIER
PM L'HER
PRIMAUGUET
RARI
RHIN
SAGITTAIRE
STERNE
STYX
TENACE
THETIS
TIGRE
TOURVILLE
VENTOSE
VERSEAU
VULCAIN